

célèbres nés en Vicarais, par le citoyen Dufaur-Satillieu (Annuaire de l'Ardeche an X).

SAUBAT (AUGUSTE-FRANÇOIS-MARTIN), député de 1831 à 1841, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 4 mai 1795, mort à Paris le 2 mars 1844, propriétaire dans sa ville natale, fit de l'opposition au gouvernement des Bourbons. Candidat à la députation le 5 juillet 1831, dans le 6^e collège de la Haute-Garonne (Villefranche) il échoua avec 119 voix, contre 149 à Pélou, M. Amilhau; puis il fut successivement élu, dans le même collège, le 1^{er} octobre 1831, en remplacement de M. Amilhau qui avait opté pour Saint-Gaudens, par 127 voix (236 votants, 526 inscrits), contre 109 à M. Deszards; le 21 juin 1834, par 183 voix (332 votants, 510 inscrits), contre 128 à M. de Fitz-James; le 4 novembre 1837, par 210 voix (313 votants, 532 inscrits); le 2 mars 1839, par 220 voix (359 votants); le 9 juillet 1842, par 213 voix (339 votants). M. Saubat prit place à gauche, ne parut que très rarement à la tribune, repoussa l'hérédité de la patrie, les lois de septembre, de disjonction, d'apanage, l'Adresse de 1839, vota pour les incompatibilités, pour l'adjonction des capacités, pour les fortifications de Paris, contre la cotation du duc de Nemours et contre le recensement. Il se suicida en mars 1844, et fut remplacé, le 9 avril suivant, par M. Martin.

SAULCY (LOUIS-FÉLIX-JOSEPH CATIGNART DE), sénateur du second empire, né à Lille (Nord) le 19 mars 1807, mort à Paris le 4 novembre 1890, d'une ancienne famille de l'Artois, entra à l'École polytechnique en 1826, passa à l'École de Metz, en sortit dans l'artillerie et fut promu capitaine en 1835. Il s'occupa surtout d'archéologie et de numismatique, sans négliger les devoirs de sa profession, et devint, en 1838, professeur de mécanique à l'École de Metz, et, en 1840, conservateur du musée d'artillerie à Paris. Ayant obtenu, en 1836, un prix de l'Institut, pour son *Essai de classification des suites monétaires byzantines*, il fut nommé membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres le 8 mars 1839, et membre titulaire le 11 juin 1842. Il s'adonna alors spécialement à l'épigraphie orientale, et, mis à la retraite comme chef d'escadron, alla, en 1850, avec son fils et M. E. de Lessert, explorer la Palestine et les bords de la mer Morte. Il annonça la découverte des ruines de Sodome, de Gomorrah et de Zéboim, des tombeaux des rois de Juda, et du sarcophage du roi David qu'il rapporta précieusement à Paris. Mais ces attributions furent l'objet des plus vives critiques et ne rencontrèrent pas l'universelle adhésion des savants. Elles sont aujourd'hui en partie abandonnées. En 1852, il fonda l'*Athénæum français*, et fut nommé sénateur, le 14 novembre 1859. Il siégea dans la majorité dévouée aux institutions impériales, et fit, en 1863, une nouvelle exploration en Palestine. Après la révolution du 4 septembre, M. de Saulcy se consacra exclusivement à ses travaux archéologiques. Membre de la société des Antiquaires de France et d'un grand nombre de sociétés savantes, il avait épousé, en secondes noces, Mlle de Billing qui fut dame d'honneur de l'impératrice. Officier de la Légion d'honneur du 25 avril 1847, il fut promu commandeur le 13 août 1862. M. de Saulcy a publié un grand nombre de travaux de numismatique, particulièrement la *Numismatique des croisades* (1847); *Voyage autour de la mer Morte et dans les terres bibliques* (Paris, 1852-54, 2 vo-

lumes); *Histoire de l'art judaïque* (1858); *Numismatique des rois nabathéens de Pétra* (1874); *Système monétaire de la République romaine à l'époque de César* (1874); *Histoire numismatique de François I^{er}* (1876). Il a encore collaboré au *Journal asiatique*, à la *Revue de numismatique*, à la *Revue archéologique*, à la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. Il a donné, en 1841, avec Piobert, *Cours d'artillerie de l'école d'application*, etc.

SAULNIER (CLAUDE-MICHEL), député en 1791, né le 29 septembre 1735, mort à une date inconnue, propriétaire à Lantignac (Rhône), fut élu, le 3 septembre 1791, député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 11^e sur 15, par 318 voix (526 votants). Son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Sa carrière politique prit fin avec la session.

SAULNIER (PIERRE-DIEUDONNÉ-LOUIS, CHEVALIER), député de 1815 à 1824, né à Nancy (Meurthe) le 1^{er} janvier 1767, mort à Paris le 23 février 1838, fils d'Antoine Saulnier, marchand, et d'Elisabeth Etienne, était avocat au parlement de Lorraine avant la Révolution. Partisan modéré des idées nouvelles, il n'exerça aucune fonction publique jusqu'au 9 thermidor, et devint ensuite président de l'administration municipale de Nancy et membre de l'administration centrale du département. Commissaire du gouvernement dans la Meuse au moment du 18 brumaire, il fut nommé préfet de la Meuse le 11 ventôse an VIII, et secrétaire général du ministère de la police le 10 germinal an XII. Membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, chevalier de l'empire le 3 juin 1808, il fut arrêté, avec Savary, lors de la conspiration du général Malet. Bientôt remis en liberté, il parla avec la garnison de Paris, détrompa Frochet, et, à la prison de la Force, fit mettre en liberté le duc de Rovigo et le préfet de police. Il eut aussi part à l'arrestation de Malet. Il conserva ses fonctions administratives dans la police pendant la première Restauration, mais fut destitué le 19 mars 1815. Il reprit son poste pendant les Cent-Jours. A la seconde Restauration, il fut élu député du grand collège de la Meuse, le 22 août 1815, par 82 voix (93 votants, 263 inscrits), et réélu, le 4 octobre 1816, par 127 voix (158 votants, 254 inscrits), et le 20 septembre 1817, par 233 voix (299 votants, 516 inscrits). Il siégea dans la minorité libérale de la Chambre introuvable, prit place au côté gauche en 1816, et repoussa les lois d'exception et le nouveau système électoral. Il obtint que la Meuse n'eût pas de cours prévôtale, appuya la pétition de Regnault de Saint-Jean-d'Angely, et demanda le rappel des proscrits de 1816. Réélu, le 9 mai 1822, député du 1^{er} arrondissement électoral de la Meuse (Bar-le-Duc), par 152 voix (243 votants, 300 inscrits), contre 39 à M. Lallemand et 34 à M. Lemaire, il continua de siéger à l'opposition libérale et ne se représenta pas aux élections de 1824.

SAULTIER DE MONTBOUX (JOSEPH-FRANÇOIS-VICTOR DE), député au Corps législatif en l'an X, né le 6 janvier 1743, mort le 12 janvier 1808, « fils de noble Pierre-François de Saultier, et de demoiselle Marie-Françoise Demoussy », sous-préfet d'Aunecy au 18 brumaire, fut élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député du Mont-Blanc au Corps législatif; il en sortit en l'an XV. Membre de la Légion d'honneur du 4 frimaire an XII.

SAULTY (PHILIPPE-ALBERT-JOSEPH DE), député de 1824 à 1827, né à Aubigny (Pas-de-Calais) le 21 novembre 1765, mort au château de Basville (Creuse) le 25 octobre 1833, était receveur général des finances à Versailles, quand il fut élu, le 6 mars 1824, député du collège de département de Seine-et-Oise, par 118 voix (272 votants, 300 inscrits). Il vota obscurément avec la majorité ministérielle, et quitta la vie politique aux élections de 1827.

SAULX-TAVANNES (CHARLES-MARIE-CASTMIN, DUC DE), pair de France, né à Paris le 4 octobre 1769, mort à Paris le 15 juin 1820, fils de Charles-François Saulx, comte de Tavannes, colonel d'infanterie, et de Marie-Eléonore-Eugénie de Lévis de Châteaumorand, était capitaine de dragons à l'époque de la Révolution. Il émigra, servit à l'armée des princes, et ne rentra en France qu'avec les Bourbons, qui le nommèrent pair de France le 4 juin 1814. Il siégea obscurément jusqu'à sa mort ; son nom ne figure pas au scrutin dans le procès du maréchal Ney.

SAULX-TAVANNES (ROGER-GASPARD-ST-DOING, DUC DE), pair de France, né à Paris le 12 juin 1806, mort à Paris le 11 novembre 1845, fils du précédent, propriétaire, fut admis à siéger à la Chambre des pairs, le 5 avril 1834, par droit héréditaire, en remplacement de son père décédé. D'humeur mélancolique, il ne prit aucun part aux débats, et se suicida à trente-neuf ans.

SAUNAC (GUILLAUME), député de 1821 à 1831 et de 1837 à 1848, né à Dijon (Côte-d'Or) le 8 juin 1779, mort à Paris le 21 juin 1856, était négociant à Dijon, membre du tribunal de commerce et du conseil municipal de cette ville. En 1814 et 1815, il paya de sa personne pour soulager le fardeau des réquisitions étrangères, fut chargé de la liquidation des dettes résultant de l'invasion, devint conseiller général de la Côte-d'Or en 1815, puis conseiller de préfecture de ce département le 29 novembre 1820, et chevalier de la Légion d'honneur en 1822. Il échoua à la députation, le 9 mai de cette dernière année, dans le 1^{er} arrondissement électoral de la Côte-d'Or (Dijon), avec 323 voix contre 361 à l'élu, M. Hernoux. Nommé président de ce collège électoral en 1824, il fut élu à Dijon, le 25 février de cette année, par 440 voix (474 votants, 741 inscrits) ; il échoua de nouveau, le 17 novembre 1827, avec 258 voix contre 313 à l'élu, M. de Chauvelin ; mais, huit jours après, le 24 novembre, il fut élu, dans le grand collège de la Côte-d'Or, par 166 voix (301 votants, 353 inscrits). Réélu, le 14 juillet 1831, par 187 voix (323 votants, 365 inscrits), il resta constamment fidèle à la branche aînée, soutint le ministère Villèle et désapprouva l'Adresse des 221. Cependant, après les journées de juillet, il ne crut pas devoir refuser le serment à Louis-Philippe. Il échoua, aux élections du 3 juillet 1831, dans le 1^{er} collège (Dijon) avec 184 voix, contre 432 à l'élu, M. Hernoux, ne se représenta pas aux élections de 1834 ; mais il fut successivement réélu à Dijon, le 4 novembre 1837, par 290 voix (584 votants, 705 inscrits) ; le 2 mars 1839, par 321 voix (617 votants) ; le 9 juillet 1842, par 339 voix (665 votants, 752 inscrits), contre 323 à M. Porrenet ; le 1^{er} août 1846, par 366 voix (695 votants, 786 inscrits), contre 295 à M. Magnin-Philippon. Légitimiste rallié, M. Saunac prit rang parmi les ministériels, vota pour

la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, et ne prit pas part au vote sur l'indemnité Pritchard. La révolution de 1848 mit fin à sa carrière politique.

SAUR (JEAN-ANDRÉ, COMTE DE), député au Corps législatif de l'an IX à l'an XIII et membre du Sénat conservateur, né à Friesheim (Allemagne) le 5 janvier 1751, mort à Paris le 14 avril 1828, fut d'abord conseiller intime de l'électeur de Trèves. Après la création du département de la Roer, il devint conseiller de préfecture à Aix-la-Chapelle, et fut élu, le 17 brumaire an IX, par le Sénat conservateur, député du Rhin-et-Moselle au Corps législatif, en remplacement de Damié, démissionnaire. Il en sortit pour entrer, le 30 vendémiaire an XIII, au Sénat conservateur, où il siégea jusqu'aux traités de 1814. Comte de l'empire (23 mai 1808).

SAURET (ETIENNE), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Vichy (Allier) le 23 août 1758, mort à Paris le 23 février 1804, était président du tribunal de Gannat, et l'un des jurés de la haute cour de Vendôme, quand il fut élu, le 23 germinal an VII, député de l'Allier au Conseil des Cinq-Cents. Il se rallia au 18 brumaire, et fut réélu, le 1 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de l'Allier au Corps législatif. Son rôle y fut très effacé ; il en sortit en l'an XV et reprit ses fonctions judiciaires.

SAURET (PIERRE-FRANÇOIS), BARON DE LA BORIE, député au Corps législatif de l'an X, né à Gannat (Allier) le 23 mars 1742, mort à Gannat le 15 juin 1818, était, au moment la Révolution, lieutenant de grenadiers au régiment de Champagne et chevalier de Saint-Louis. Il servit ensuite comme adjudant commandant, puis comme chef de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales, se distingua à la reprise du fort de Bellegarde et à la bataille de la Montagne-Noire, et fut promu général de brigade. En l'an IV, il passa à l'armée d'Italie, sous Bonaparte, avec le grade de général de division, et se distingua à Lonato, à Castiglione et à Mantoue. Rentré en France au retour d'Egypte, il prit une part active au 18 brumaire, et fut élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député de l'Allier au Corps législatif, dont il devint secrétaire le 16 ventôse an XI. Membre de la Légion d'honneur du 4 frimaire an XII, commandeur de l'ordre le 25 prairial suivant, il prit sa retraite l'année suivante, et fut créé baron de l'empire le 11 novembre 1813. A cette époque il fut placé, pendant quelque temps, à la tête d'une légion de l'intérieur.

SAURINE (JEAN-BAPTISTE-PIERRE), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Eysus (Basses-Pyrénées) le 10 mars 1733, mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 8 mai 1813, entra dans les ordres et devint curé d'Eysus. Favorable aux idées nouvelles, il fut élu, le 19 juin 1789, par le Parn députés du clergé aux Etats-Généraux. Il opina avec les réformateurs, fit partie du comité des Monnaies, prit le serment ecclésiastique, et devint (20 février 1791) évêque constitutionnel des Landes. Un bref du pape, du 13 avril suivant, déclara l'élection nulle et la consécration sacrilège. Député à la Convention nationale (6 septembre 1792) par le département des Landes, le 6^e et dernier, avec 175 voix (325 vo-

tants), Saurine appartenant, dans cette assemblée, à l'opinion la plus modérée et répondit dans le procès du roi : « Je n'ai point voté comme juge. Mes commettants ne m'ont point envoyé pour un jugement criminel, car, lors des assemblées électorales, il n'était question que d'une déchéance constitutionnelle. Je vote pour la mesure de sûreté générale, pour la détention de Louis et de sa famille jus qu'à la paix. Cette mesure paraît la seule utile, la seule convenable aux intérêts du peuple et aux circonstances. » Son adhésion au parti des Girondins le fit comprendre parmi les 73 députés exclus de l'Assemblée. Incarcéré jus qu'en décembre 1791, il fut réintégré à la Convention le 18 frimaire an III, et s'associa aux mesures de rigueur contre les Jacobins. Réélu député des Landes au Conseil des Cinq-Cents, le 23 ventôse an IV, par 147 voix (214 votants), en même temps que les départements de l'Alsace et de l'Artois lui donnaient aussi la majorité, Saurine fut un des champions les plus actifs de l'Eglise constitutionnelle contre les ultramontains. Il assista au concile de 1801, et échangea, la même année, le titre d'évêque des Landes contre celui d'évêque d'Oloron. En 1802, il fut nommé évêque de Strasbourg. Accusé de partialité à l'égard des assermentés dans l'administration de son diocèse, l'évêque fut mandé à Paris, mais il sut se concilier la faveur de Napoléon, qu'il soutint dans sa lutte contre le pape. Il mourut à Strasbourg en 1813. Membre de la Légion d'honneur (16 messidor an XII).

SAUSSSET (JEAN-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents et représentant aux Cent-Jours, né à Pont-de-Vaux (Ain) le 25 novembre 1756, mort à une date inconnue, « fils de Jean-Baptiste Saussset, notaire à Pont-de-Vaux, et de dame Marie-Henriette Dupré », fut reçu avocat à Mâcon en 1781, et devint, en 1783, premier échevin de cette ville. Partisan de la Révolution, il fut nommé juge au tribunal de district de Pont-de-Vaux, puis, après le 9 thermidor, président de l'administration municipale de Saint-Trivier, et fut élu, le 22 germinal an V, député de l'Ain au Conseil des Cinq-Cents par 155 voix (201 votants); il fut membre de diverses commissions, mais son élection fut annulée au 18 fructidor comme entachée de royalisme. Conseiller de préfecture de l'Ain après le 18 brumaire, et sous-préfet de Trévoux le 13 nivôse an IX, il fut destitué à la Restauration, et reçut du gouvernement royal une pension de 1,200 fr. (23 janvier 1815). Elu, le 13 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Trévoux avec 53 voix (65 votants, 111 inscrits), contre 9 à M. Joseph Pagès, il appuya la reconnaissance de Napoléon II. Ayant perdu sa pension à la seconde Restauration, il demanda vainement (17 février 1818) qu'elle lui fût rendue, « car, écrivait-il, il ne me reste aujourd'hui pour patrimoine que mon grand âge, une nombreuse famille, une conduite sans tache, et l'estime de mes concitoyens. » Sur ces deux derniers points, Saussset n'est pas d'accord avec des notes peu favorables de l'administration impériale en 1813.

SAUSSIER (FÉLIX-GUSTAVE), représentant en 1873, né à Troyes (Aube) le 16 janvier 1828, entra à l'École de Saint-Cyr en 1848, et en sortit au bout de deux ans sous-lieutenant dans la légion étrangère. Il fit avec ce corps les campagnes d'Afrique, de Crimée, de Kabylie, d'Italie et du Mexique, fut cité à l'ordre du jour de l'armée devant Sébastopol où il fut

blessé (20 janvier 1855), reçut un coup de feu dans la jambe droite en Kabylie le 21 septembre 1856, et fut cité deux fois à l'ordre du jour au Mexique ainsi qu'après Montana et Monte-Rotondo (9 novembre 1867). Capitaine en 1855, chef de bataillon en 1863, lieutenant-colonel au 2^e de ligne le 6 mars 1867, colonel au 41^e le 24 décembre 1869, il prit part à la guerre de 1870 dans l'armée du Rhin, et obtint une nouvelle citation pour sa belle conduite à Saint-Privat (13 août 1870). Prisonnier de guerre en vertu de la capitulation de Metz, il signa la protestation des 42 officiers contre cette lâcheté, et, n'ayant pas voulu promettre de ne pas s'échapper, fut enfermé dans la citadelle de Grandevéz. Il réussit à s'enfuir un mois après, regagna la France, et reçut du gouvernement de la Défense nationale le commandement de la 3^e division d'infanterie du 17^e corps, et le grade de général de brigade (5 janvier 1871). Après l'armistice, il fut envoyé en Algérie, et réprima l'insurrection arabe de 1871. Elu, le 16 novembre 1873, sous les auspices de M. Casimir Périer, représentant de l'Aube à l'Assemblée nationale, par 42,294 voix (61,699 votants, 80,020 inscrits), contre 17,844 à M. Aragonce, ancien député bonapartiste, en remplacement de M. Lignier démissionnaire, il prit place au centre gauche, combattit le ministère du 24 mai, parla contre le rétablissement de l'amnésie militaire, sur la loi des cadres, et se prononça pour la proposition Périer, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. En décembre 1875, il refusa de laisser poser sa candidature à un siège de sénateur inamovible, et préféra se consacrer désormais à ses fonctions militaires. Il accepta, en mai 1876, le commandement de la 58^e brigade d'infanterie à Marseille, fut promu général de division le 6 juillet 1878, fut placé (31 mai 1879) à la tête du 19^e corps d'armée (Alger), et, à la suite de dissentiments avec M. Albert Grévy, gouverneur de l'Algérie, passa (19 août 1880) à la tête du 6^e corps (Châlons). Renvoyé en Algérie le 5 juillet 1881, il prit une part brillante à la guerre de Tunisie, dont il mena énergiquement les opérations, et fut nommé, le 27 mars 1884, gouverneur de Paris, à la place du général Lecourbe. Le nom du général Saussier a été deux fois depuis lors mêlé à des incidents politiques : en juin 1886, son chef d'état-major ayant été changé, sans son avis, par le général Boulanger, alors ministre de la Guerre, le général Saussier donna sa démission, que le ministre, menacé d'une interpellation à la Chambre, parvint à lui faire retirer. En décembre 1887, lors de la démission du président de la République, M. Jules Grévy, le général Saussier, porté candidat à la présidence par la coalition des droites, bien qu'il eût, dans une lettre à M. Thomson député (25 novembre 1887), désavoué toute candidature, obtint, le 5 décembre, 188 voix contre 616 à l'élu, M. Carnot.

SAUTAYRA (PIERRE-BARTHÉLEMY), député en 1791, membre de la Convention, né à Montélimar (Drôme) le 12 août 1741, mort à Montélimar le 27 septembre 1793, devint administrateur du district de Montélimar à la Révolution. Elu, le 31 août 1791, député de la Drôme à l'Assemblée législative, le 2^e sur 7, par 210 voix (363 votants), il opina avec la majorité, et fut réélu (5 septembre 1792) par le même département à la Convention nationale, le 2^e sur 9, avec 299 voix (493 votants). Il répondit au 3^e appel nominal, dans le procès de roi : « Louis est coupable de conspiration. Je vote pour la

mort. » Son rôle parlementaire fut peu important; il mourut en septembre suivant.

SAUTAYRA (CHARLES - ALEXANDRE - GUSTAVE), représentant en 1848 et 1849, né à Montélimar (Drôme) le 12 avril 1804, petit-fils du précédent, commença par être employé dans des compagnies d'assurances. D'opinions démocratiques, il remplit, après la révolution de février, le poste de sous-commissaire du gouvernement provisoire à Montélimar, et, le 23 avril 1848, fut élu représentant de la Drôme à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 8, par 31,873 voix (70,005 votants, 92,501 inscrits). Il prit place à la gauche modérée, fit partie du comité de l'agriculture, et vota pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la Constitution, contre la proposition Râteau, contre les crédits de l'expédition romaine, pour l'amnistie. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 7, par 43,689 voix (67,849 votants, 91,136 inscrits), il suivit la même politique que précédemment, combattit le gouvernement de l'Élysée, s'associa à la plupart des propositions et des protestations de la minorité démocratique, et rentra dans la vie privée au coup d'État du 2 décembre 1851.

SAUTEREAU DE BELLEVEAU (JEAN), député en 1791, membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Epiry (Nièvre) en 1741, mort à Bourges (Cher) le 18 avril 1809, était homme de loi à Saint-Jerre-le-Moutier, en Nivernais, lorsque éclata la Révolution, dont il embrassa avec ardeur les principes. Le 20 juin 1790, il écrivait à Gaultier de Biauzat (*Voy. ce nom*) : « Vous voilà donc occupé à organiser l'armée et à réformer le clergé. Vous devez, je crois, attendre plus de reconnaissance des soldats que des prêtres, et je crains qu'à Pâques vous ne trouviez pas de confesseur. » Élu, le 5 septembre 1791, député de la Nièvre à l'Assemblée législative, le 8^e sur 7, par 155 voix (318 votants), il s'associa aux opinions de la majorité et fit un rapport sur l'affaire du caporal Noël Le Breton, arrêté pour avoir, étant de garde aux Tuileries le 11 novembre 1791, donné à ses hommes la consigne d'empêcher le roi de sortir du château. Élu, le 4 septembre 1792, par le même département, membre de la Convention, le 1^{er} sur 7, par 248 voix (382 votants), Sautereau vota ainsi dans le procès de Louis XVI : « La peine due aux conspirateurs est dans le code pénal. Elle ne me laisse rien à dire. Je vote pour la mort. » Après thermidor, il favorisa la réaction antijacobine, passa (23 vendémiaire an IV) au Conseil des Cinq-Cents, comme député de la Seine-Inférieure, avec 255 voix (435 votants), quitta cette assemblée en l'an VI, fut élu président du tribunal de Nevers, nommé, le 15 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel de Bourges, et mourut dans ces fonctions.

SAUTON (FÉLIX), sénateur en 1889, né à Paris le 6 décembre 1811, exerçait la profession d'architecte, lorsqu'il fut nommé adjoint au maire du 5^e arrondissement. Il fut élu, comme républicain indépendant, conseiller municipal du quartier Saint-Victor (1883) en remplacement de M. Bourneville, nommé député. Il ne se fit pas inscrire au groupe auto-

opportunistes, s'abstint dans un certain nombre de débats politiques, tels que la proposition de MM. Joffrin et Pichon tendant à l'érection d'un monument aux fédérés de 1871 inhumés au Père-Lachaise, et s'occupa surtout des questions d'affaires. Réélu conseiller municipal en mai 1884, puis en 1888, il se présenta, le 29 novembre 1885, une première fois avec un programme radical, comme candidat au Sénat dans la Creuse; il échoua avec 294 voix contre 317 à l'écu modéré, M. Laroche. De nouveau candidat le 27 janvier 1889, lorsque le collège sénatorial de la Creuse fut convoqué par suite de l'attribution à ce département du siège de M. Rampont, sénateur inamovible, décédé, M. Sauton, cette fois, fut proclamé élu par 320 voix contre 317 à M. Lecler. Mais l'élection fut invalidée, pour irrégularités dans le dénombrement des voix, et, le 17 mars suivant, M. Sauton échoua avec 288 voix contre 315 à M. Lecler, élu.

SAUVAGE (FRANÇOIS-CLÉMENT), représentant en 1871, né à Sedan (Ardennes) le 4 avril 1814, mort à Paris le 11 novembre 1872, entra à 17 ans à l'École polytechnique, et en sortit, en 1833, le premier de sa promotion. Nommé ingénieur ordinaire des mines à Mézières le 1^{er} février 1839, il s'occupa activement de travaux de métallurgie, de chimie, de minéralogie et de géologie, et rédigea, pour les *Annales des Mines*, un grand nombre de mémoires intéressants. On lui doit aussi une *Description géologique* des Ardennes en collaboration avec un géologue de Verdun, M. Buvignier. Il reçut, de 1833 à 1842, la mission d'explorer les bassins houillers et les gîtes métallifères de l'Espagne, se rendit (1845) en Grèce, pour y étudier un projet de dessèchement du lac Copats, et publia, à sa rentrée en France, une très complète *Description géologique* de la Grèce. M. Sauvage obtint en 1846 un congé illimité, et en profita pour construire la section du chemin de fer de Frouard à la frontière de l'Est. Il venait d'être nommé ingénieur en chef de la première compagnie concessionnaire du chemin de Paris à Lyon, lorsque la révolution de 1848 interrompit ses travaux. Commissaire extraordinaire (mars) près les mines du Creuzot, dont les ouvriers étaient en grève, il fut chargé ensuite (avril) de l'administration du séquestre du chemin de fer d'Orléans. Promu ingénieur de 1^{re} classe (3 avril 1848), il rentra (25 août suivant), comme ingénieur en chef du matériel, au chemin de fer de Lyon, dont l'État avait repris l'exploitation. Il remplit encore les mêmes fonctions à la compagnie de l'Est (septembre 1852), et devint directeur de cette compagnie (1^{er} mars 1861). Il marqua son administration par d'importantes réformes, notamment par la création des pensions de retraite et de secours. Étranger à la politique militante jusqu'aux événements de 1870-71, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le 21^e sur 43, par 102,672 voix (328,970 votants, 517,853 inscrits); il prit place au centre gauche, s'abstint lors du vote des préliminaires de paix et se déclara pour la République conservatrice et pour le gouvernement de Thiers, qu'il soutint de ses votes jusqu'en novembre 1872, époque de son décès. Il fut remplacé à l'Assemblée nationale par M. Barodet. Commandeur de la Légion d'honneur (29 septembre 1865).

SAUYAIRE (PIERRE-DOMINIQUE-FRANÇOIS-NAVIER), député au Corps législatif en 1890, né

à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 13 août 1769, mort le 13 novembre 1813, « fils de sieur Barthélemy Sauvaire, bourgeois, et de dame Marie-Anne Toussaint Fabrone », propriétaire dans sa ville natale, fut élu, le 2 mai 1800, par le Sénat conservateur, député des Bouches-du-Rhône au Corps législatif. Il mourut au cours de la législature.

SAUVAIRE-BARTHÉLEMY (ANTOINE-FRANÇOIS-XAVIER SAUVAIRE, MARQUIS DE BARTHÉLEMY, dit), pair de France, représentant en 1818 et en 1849, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 16 novembre 1800, mort à Paris le 6 février 1875, était l'arrière-neveu de l'abbé Barthélemy, auteur du *Jeu des Anacharsis*, et le petit-neveu du marquis de Barthélemy (*V. ce nom*), qui fut membre du Directoire et vice-président du Sénat. Nommé conseiller d'Etat par le gouvernement de la Restauration (25 avril 1824), M. Sauvaire hérita à la mort de son grand-oncle (avril 1850) de son nom et de ses titres, en vertu d'un majorat réversible en sa faveur; il fut admis, le 27 septembre 1830, par droit héréditaire, dans la Chambre des pairs. Il y siégea, pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe, dans les rangs de la droite, et manifesta les sentiments monarchistes les plus prononcés. Conseiller général des Bouches-du-Rhône, il fut élu, le 23 avril 1818, représentant des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 10, par 37,961 voix; il prit place dans le groupe légitimiste, fit partie du comité des finances, et vota constamment avec les conservateurs pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Rat-au, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine. Il obtint sa réélection, le 13 mai 1849, dans le même département, comme représentant à la Législative, le 3^e sur 9, par 45,031 voix (114,293 inscrits). Avec la majorité antirépublicaine, il se prononça pour l'expédition romaine, pour la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, pour la loi du 31 mai sur le suffrage universel. Il ne se rallia point à la politique particulière de l'Elysée, et, ayant protesté à la mairie du 19^e arrondissement contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il fut arrêté et incarcéré pendant quelques jours à Vincennes. Il ne recueillit, aux élections du 29 février 1852 pour le Corps législatif, dans la 1^{re} circonscription des Bouches-du-Rhône, que 2,048 voix contre 12,502 à l'élu, candidat officiel, M. de Chantérac, et 5,305 à M. Joseph Barthélemy, ex-maire de Marseille. Il échoua encore, le 21 mai 1869, avec 3,075 voix royalistes contre 8,663 à M. Léon Gambetta, 4,535 à M. Ferdinand de Lesseps et 3,632 à M. Thiers. Candidat à l'Assemblée nationale, lors de l'élection complémentaire du 2 juillet 1871, dans les Bouches-du-Rhône, il obtint, sans être élu, 32,090 voix sur 75,000 votants.

SAUVÉ (GERVAIS), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Ducey (Manche) le 11 septembre 1735, mort en 1802, était négociant et maire de Ducey, quand il fut élu, le 7 septembre 1791, député de la Manche à l'Assemblée législative, le 6^e sur 13, par 326 voix (534 votants). Il se prononça dans le sens de la majorité, et fut ré-élu à la Convention, le 4 septembre 1792, le

1^{er} sur 13, par 509 voix (697 votants). Il répondit dans le procès du roi: « Je n'ai pour guide de mon opinion que ma conscience. J'ai voté pour l'appel au peuple, parce que je n'ai pu croire que le peuple se fût dépouillé de sa souveraineté et eût voulu cumuler sur ma tête les fonctions d'accusateur, de juré, de juge et de législateur; ce fardeau eût été au-dessus de mes forces. Je propose la détention jusqu'à la paix, et le bannissement à cette époque. » Il opina avec les modérés jusqu'à la fin de la session. Réélu député de la Manche au Conseil des Anciens, le 21 vendémiaire an IV, par 233 voix sur 423 votants, au même temps qu'il obtenait la majorité dans le département de l'Aisne (172 voix sur 326 votants), Sauvé quitta cette assemblée en l'an VI, et ne joua plus aucun rôle politique.

SAUVEUR-LACHAPELLE (DÉSIRÉ-FRANÇOIS-MARIE, BARON), député de 1834 à 1839, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 29 avril 1799, propriétaire et maire de Guingamp, fut élu député du 4^e collège des Côtes-du-Nord (Guingamp), le 21 juin 1834, par 87 voix (171 votants, 263 inscrits), et réélu, le 4 novembre 1837, par 119 voix (203 votants, 285 inscrits). M. Sauveur-Lachapelle, qui avait été créé baron sous la Restauration, siégea d'abord dans le groupe Berryer; mais il ne tarda pas à se rapprocher des ministériels; il repoussa cependant la loi de disjonction, mais vota l'Adresse du 15 avril. La dissolution de la Chambre en 1839 le rendit à la vie privée.

SAUZAY (ANTOINE DE), député au Corps législatif en l'an X, né à Lyon (Rhône) le 1^{er} avril 1745, mort à Paris le 29 avril 1821, était administrateur du département du Mont-Blanc au moment du 18 brumaire. Rallié au général Bonaparte, il devint préfet du Mont-Blanc le 10 ventôse an VIII, et fut ensuite élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député de ce département au Corps législatif, d'où il sortit en l'an XV.

SAUZÉAS (JEAN-PIERRE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Etienne (Loire) le 2 décembre 1750, mort à Saint-Etienne le 13 août 1813, « fils du sieur Claude Sauzéas, marchand bourgeois de cette ville, et de demoiselle Marie-Anne Baudin », était négociant dans sa ville natale au moment de la Révolution. Partisan de la Révolution, il devint successivement membre du directoire du département de la Loire, juge de paix, administrateur du département, et fut élu, le 24 germinal an VII, député de la Loire au Conseil des Cinq-Cents, par 114 voix (124 votants). Il n'y joua qu'un rôle fort obscur, son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Partisan du 13 brumaire, il fut nommé commissaire près le tribunal de Saint-Etienne le 19 germinal an VIII, et sous-préfet de cette ville le 24 germinal suivant. Il conserva ses fonctions jusqu'à la Restauration. Une note administrative de 1822 dit de lui: « A des connaissances et des moyens, est affable et doux, mais peu actif. »

SAUZET (PAUL-JEAN-PIERRE), député de 1834 à 1838 et ministre, né à Lyon (Rhône) le 23 mars 1800, mort à Lyon le 12 juillet 1870, fils d'un médecin de cette ville, fut reçu bachelier à quinze ans avec une dispense d'âge, et, destiné au barreau, vint étudier le droit à Paris. Reçu avocat, il exerça cette profession à Lyon, où il ne tarda pas à se signaler dans un grand nombre de causes, tant criminelles

quo civiles, administratives et commerciales. Sa facilité d'improvisation, sa science juridique, sa pénétration le mirent bientôt hors de pair. Lorsque Courvoisier, qui avait été procureur général à Lyon, fut devenu garde des sceaux, il voulut nommer M. Sauzet au parquet de la cour royale de Paris, mais la révolution de 1830 survint, et le jeune avocat adhéra au gouvernement nouveau. Il accepta cependant, dans le procès des ministres de Charles X, la défense de M. de Chantelauze devant la cour des pairs. Sa plaidoirie fut très remarquée; il s'attacha à prouver que la responsabilité des ministres n'ayant été introduite dans la Charte que pour sauvegarder l'inviolabilité du roi, cette responsabilité n'avait plus de raison d'être lorsque la monarchie était tombée. Louis Blanc raconte que les pairs quittèrent leur place pour se précipiter au-devant de Foratier et le féliciter. Il se chargea en 1833 de la cause du général de Saint-Priest, impliqué dans l'affaire du *Carlo Alberto*, et obtint son acquittement. Il fit également renvoyer des poursuites son confrère Jules Favre, inquiété pour un article du *Précurseur*. Cédant aux instances qui lui furent faites, M. Sauzet se fit élire, le 21 juin 1834, député du 1^{er} collège du Rhône (Lyon) par 526 voix (716 votants, 999 inscrits), contre 109 à M. Verne de Bachelard et 71 à M. de Cormenin. En même temps le 5^e collège du même département (Villefranche) lui donna 252 voix (412 votants, 609 inscrits), contre 139 à M. Laurens. Il opta pour Lyon et fut remplacé à Villefranche, le 20 septembre suivant, par M. Laurens Humblot. Il siégea au centre gauche, et, lors de la présentation des lois de septembre 1835, combattit celle de ces lois qui réduisait de huit à sept la majorité du jury; mais il fit adopter, sur son rapport, l'autre loi qui aggravait contre la presse les garanties de cautionnement, de pénalité, et étendait la juridiction de la Chambre des pairs à certains délits de presse qualifiés d'attentats. Vice-président de la Chambre en 1836, il défendit le principe de la conversion des rentes contre le ministère, qui tomba sur cette question, et qui fut remplacé par celui du 22 février 1836 (cabinet Thiers). Appelé à y prendre le portefeuille de la Justice, M. Sauzet soutint, à propos des fonds secrets, la politique gouvernementale, et organisa (25 août) la grande commission chargée de prélever à la réforme hypothécaire par la révision de l'expropriation forcée. Il garda son portefeuille jusqu'au 6 septembre 1836, époque de l'avènement du cabinet Molé-Guizot, et vint alors dans la fraction de l'opposition qui s'intitulait le tiers-parti. Il avait obtenu la confirmation de son mandat le 30 mars 1836, après sa nomination comme ministre. Il fut encore réélu député, le 4 novembre 1837, par 573 voix (976 votants, 1,299 inscrits); le 2 mars 1839, par 593 voix (1,120 votants); le 9 juillet 1842, par 586 voix (1,121 votants et 1,441 inscrits), contre 515 à M. Laforest; le 1^{er} août 1846, par 722 voix (1,359 votants, 1,681 inscrits), contre 463 à M. Laforest et 165 à M. Guérin, il réclama en 1837 notre intervention en Espagne, vota contre la loi de disjonction, et prôta d'ailleurs son appui au gouvernement sur toutes les lois d'affaires. Après avoir été un des chefs de la coalition contre le ministère Molé, il remplaça (4 mai 1839) M. Passy en qualité de président de la Chambre, par 213 voix contre 206, resta au fauteuil jusqu'en 1848, et se montra dans ces fonctions tout dévoué à la monarchie constitutionnelle; mais son peu de présence d'es-

prit et d'énergie ne fut pas d'un grand secours à la branche cadette dans les derniers jours de février. Etranger, depuis cette époque, à la politique, il refusa plusieurs fois la candidature, se retira à Lyon, et fit plusieurs voyages en Italie et de longs séjours à Rome. Il a publié, entre autres écrits politiques, un ouvrage demandant le rétablissement légal du mariage religieux, et des brochures: *La Chambre des députés et la révolution de février* (1851); *Considérations sur les retraites forcées de la magistrature* (1854); *Éloge de M. de Chantelauze; Rome devant l'Europe* (1860); *Les deux politiques de la France et le partage de Rome* (1862).

SAUZEY (JEAN-MARIE-PHILIPPE), représentant aux Cent-Jours, né à Lancelé (Rhône) le 31 décembre 1784, mort à Lyon le 25 mai 1868, « fils de Jean Sauzey, notaire royal à Lancelé, et de Claudine-Jacqueline Daigueperso », étudia le droit, exerça à Lyon la profession d'avocat, et appartint ensuite à la magistrature. Il représenta (12 mai 1815) l'arrondissement de Villefranche à la Chambre des Cent-Jours, avec 51 voix (78 votants), et poursuivit sa carrière de magistrat jusqu'en 1855, date de sa mise à la retraite comme conseiller à la cour de Lyon.

SAVARY (LOUIS-JACQUES), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1802, né à Pont-Audemer (Eure) le 5 mars 1753, mort à Paris le 8 janvier 1831, « fils de Louis-Jacques Savary, avocat, et de Marie-Angélique-Rose Fossard », étudia le droit et exerça, comme son père, la profession d'avocat. Administrateur de l'Eure au début de la Révolution, commissaire national près le tribunal criminel du département, juge suppléant au tribunal de cassation, il fut élu (9 septembre 1772) deuxième député suppléant de ce département à la Convention, par 253 voix (505 votants), et fut appelé immédiatement à remplacer Carra, optant pour Saône-et-Loire. D'opinions très modérées, il répondit dans le procès du roi: « Je vote pour la détention, sauf les mesures à prendre en cas d'invasion du territoire de la République. » Il se lia avec les Girondins, protesta contre les événements du 31 mai et fut compris dans les 73 députés arrêtés et incarcérés. La réaction thermidorienne le rendit à la liberté. Rappelé alors à la Convention, il en devint secrétaire, fit rendre un décret relatif aux billets à ordre qui ne seraient pas présentés à l'échéance, remplit une mission en Belgique, et fut réélu, le 21 vendémiaire an IV, député au Conseil des Cinq-Cents par le département de l'Eure, avec 199 voix (270 votants). En même temps, les départements des Bouches-du-Rhône et du Lot lui donnaient aussi la majorité. Savary donna sa démission pour raison de santé le 14 brumaire suivant, mais il fut rappelé au même Conseil le 25 germinal an VII, par les mêmes électeurs, et son adhésion au coup d'Etat de Bonaparte le fit entrer (4 nivôse an VIII) au Corps législatif, où il représenta le département de l'Eure jusqu'en 1802.

SAVARY (JEAN-JULIEN-MICHEL), député au Conseil des Cinq-Cents et au Conseil des Anciens, né à Cholet (Maine-et-Loire) le 13 novembre 1753, mort à Paris le 27 décembre 1830, fut reçu avocat au parlement de Paris en juillet 1780. Il était précepteur aux Herbiers

À l'époque de la Révolution, dont il adopta les principes, devint juge et président du tribunal de Cholot de 1790 à mars 1793, fut emprisonné par les Vendéens, parvint à s'évader, fut élu membre du conseil général de Maine-et-Loire, et attaché (mai-juin 1793), comme commissaire civil à l'état-major de Caneaux et de Kléber. Nommé adjudant général chef de brigade le 5 novembre 1793, il fut élu, le 23 vendémiaire an IV, député de Maine-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, par 83 voix sur 167 votants. Il refusa d'abord ce mandat, en disant qu'il était devenu soldat et qu'il se sentait mal préparé au rôle de législateur ; il finit par accepter sur les instances de ses concitoyens, et devint secrétaire du Conseil (1^{er} germinal an IV) et président (1^{er} floral an VII). Il se rangea parmi les partisans du Directoire, concourut à la pacification de la Vendée, signala, en 1796, les efforts d'un parti pour exiter les troupes à la révolte, s'opposa à la peine de mort pour désertion à l'ennemi, se plaignit de la multiplicité des jugements rendus par les commissaires militaires ; en 1797, il parla en faveur de l'admission de Barère au Conseil, et dénonça les manœuvres du parti de Clichy en l'accusant de chercher à rendre la république odieuse et à ramener le règne des tyrans ; il parla aussi des persécutions dont les acquéreur de biens nationaux étaient devenus l'objet. En juillet 1798, il s'éleva contre la proposition d'amnistie en faveur des fugitifs de Toulouse et des émigrés du Haut et du Bas-Rhin ; il proposa aussi de prohiber les cérémonies extérieures du culte catholique. Peu après, il voulut en vain empêcher l'admission au Conseil des députations des assemblées électorales de Paris soutenues par le gouvernement directorial. Élu, le 25 germinal an VII, député de Maine-et-Loire au Conseil des Anciens, par 141 voix (274 votants, 294 inscrits), il contribua, au 30 prairial, à renverser les directeurs Merlin et La Revellière, et, en thermidor, combattit les allégations de Courtois contre la société du Manège. Il ne reçut pas de convocation pour la séance du 13 brumaire an VIII, s'en plaignit et fut exclu à la fin de la séance. Sans hostilité contre Bonaparte, il reprit du service militaire, et devint sous-inspecteur aux revues jusqu'à la première Restauration. Il entra ensuite dans la vie privée. On a de lui : *Guerre des Vendéens et des Chouans*, par un officier supérieur de l'armée de Vendée (1824-1825, 6 volumes, Paris).

SAVARY (ANNE-JEAN-MARIE-RENÉ), DUC DE ROVIGO, ministre et pair des Cent-Jours, né à Marcq-et-Chevrières (Ardennes) le 26 avril 1774, mort à Paris le 2 juin 1833, « troisième fils de Ponce Savary, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, seigneur en partie de Marq, major de la place de Sedan, et de madame Victoire Loth-Dussaussoy », entra au collège Saint-Louis, à Metz, comme élève du roi (1783), en sortit, en 1789, comme volontaire au régiment de cavalerie Royal-Normandie, et devint l'année suivante sous-lieutenant au même régiment. Il fit campagne à l'armée du Rhin sous Custine en 1792, et, grâce à l'émigration des autres officiers, passa capitaine à 19 ans. Il continua de servir sous Pichegru et Moreau, fut aide-de-camp de Desaix en Egypte et l'accompagna à Marongu. À la mort de Desaix, Bonaparte attacha Savary à sa personne, le chargea de missions délicates à Brest, en Vendée, et le promut rapidement au grade de colonel, puis à celui

de général de brigade (24 août 1803). Savary avait rendu d'importants services lors de la conspiration de Cadoudal ; depuis 1802, il dirigeait la police particulière et de sûreté du premier Consul. Le bruit eourut même qu'il n'avait pas hésité à poignarder de sa propre main dans leur prison le capitaine anglais Wright et Pichegru. Il joua un des premiers rôles dans l'exécution du duc d'Enghien, et le général Hulin, qui présidait la commission militaire, l'a formellement accusé d'avoir hâté l'exécution pour empêcher le recours en grâce. Chargé du commandement supérieur des forces envoyées alors à Vincennes, Savary assista à l'exécution dans les fossés du château ; on raconte qu'il attacha une lanterne à la poitrine du prince afin que les soldats chargés de le fusiller pussent mieux le viser. A peu de temps de là, il fut promu général de division (7 février 1805). Après la bataille d'Austerlitz, Napoléon lui confia une mission secrète auprès de l'empereur de Russie. Dans la campagne de 1806, il eut sous ses ordres deux régiments de la garde. Puis il fut nommé, en remplacement de Lannes, commandant du 5^e corps. Après Eylau, Savary fut chargé de couvrir Varsovie contre les Russes, et romporta sur eux (février 1807) la brillante victoire d'Ostrolenka. Il en fut récompensé par une dotation de 15,000 francs de rente en Hanovre. Les combats de Heilsberg et de Friedland lui valurent le titre de duc de Rovigo (23 mai 1808). En mission à Saint-Petersbourg, il négocia un rapprochement entre la Russie et la Turquie, et se rendit de là à Madrid pour décider le roi Charles IV et son fils Ferdinand à entreprendre le voyage de Bayonne. L'empereur l'appela, le 3 juin 1810, à remplacer Fouché au ministère de la police générale. Cette nomination fut très mal accueillie par Popinon ; mais l'activité et la finesse du nouveau titulaire triomphèrent de ces mauvaises dispositions et de la témérité qu'il pouvait y avoir à succéder à Fouché. Le duc de Rovigo remplissait ces fonctions en 1812 au moment de la conspiration du général Malet, qui le surprit. Arrêté dans son lit par Lahorie et Guidal, il resta quelques heures détenu à la Force et ne fut remis en liberté que grâce à l'initiative du général Hulin. Le duc de Rovigo conserva la confiance de l'empereur jusqu'à la fin du règne. Le 2 juin 1815, pendant les Cent-Jours, il fut appelé à faire partie de la Chambre des pairs et investit du commandement supérieur de la gendarmerie. Après Waterloo, il voulut suivre Napoléon en exil ; mais il fut arrêté à bord du *Bellerophon* et conduit prisonnier à Malte, d'où il s'échappa le 7 avril 1816 et se réfugia à Smyrne, où des spéculations commerciales dévorèrent une partie de sa fortune. Il se rendit alors en Autriche, dans l'espoir de gagner la France, afin d'y purger le jugement du conseil de guerre qui, le 25 décembre 1816, l'avait condamné par contumace à la peine de mort. Arrivé à Craetz, il fut placé sous la surveillance de la haute police, jusqu'à l'époque (juin 1819) où on lui permit de retourner à Smyrne. En 1819, il se rendit à Londres ; de cette ville, il écrivit, le 24 juin 1819, au général Foy qu'il demandait à être jugé, mais qu'il ne voulait avoir affaire « ni à Bourmont, dont il connaît la conduite à Lons-le-Saulnier en 1815, ni à Oudinot, qui le fait, parce qu'il sait que je n'ignore rien de ce qu'il a fait contre ses propres camarades pendant quatorze ans. » Il obtint enfin la permission

de se présenter devant la justice française, fut acquitté après une brillante plaidoirie de Dupin, réintégré dans ses grades et honneurs, mais laissé en disponibilité. La publication (1823) d'un extrait de ses *Mémoires*, où il s'efforçait de rejeter sur Talleyrand toute la responsabilité du meurtre du duc d'Enghien, appela de nouveau sur lui l'attention, et, grâce au crédit dont jouissait encore le prince de Bénévent, le mécontentement du roi. Admis à la retraite, il dut quitter la France, et s'établit à Rome avec sa famille. Le 1^{er} décembre 1831, Louis-Philippe l'appela au commandement supérieur de l'Algérie, où il s'efforça de favoriser le système de la colonisation; c'est sous ses ordres que fut exécutée la prise de Bône et commencé le réseau des routes stratégiques; mais l'état de sa santé obligea le gouvernement à le rappeler (1833). Il mourut quelques mois après.

SAVARY (CHARLES), représentant en 1871, député de 1876 à 1883, né à Coutances (Manche), le 21 septembre 1845, mort à Ilawa (Canada) le 9 septembre 1889, fils d'un conseiller à la cour de Cassation, se fit recevoir docteur en droit et inscrivit comme avocat au barreau de Paris. En 1869, il fut secrétaire de la conférence des avocats, l'un des fondateurs de la conférence Tocqueville où il se fit remarquer par son talent de parole, et publia, dans le *Journal de Paris*, des rapports sur les conseils généraux et un projet sur la décentralisation, qui le mirent en vue. Nommé sous-préfet d'Avranches le 13 septembre 1870, il ne conserva ces fonctions que quelques semaines, et fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Manche à l'Assemblée nationale, le 9^e sur 11, par 65,573 voix (38,856 votants, 153,878 inscrits). Il prit place au centre droit, parla dans les discussions sur les nouveaux impôts et les conseils généraux, combattit le projet d'impôt sur les matières premières, et, en 1873, fit adopter la proposition relative au *quorum* électoral. Rapporteur de la commission d'enquête sur l'élection de M. de Bourgoing, il déposa, le 25 février 1875, un volumineux rapport où il chercha à dévoiler l'organisation du parti bonapartiste et à en démontrer les périls pour l'existence de la République. Il entendit surtout, d'accord avec le préfet de police, M. Léon Renault, mettre en évidence les manœuvres de pression électorale, et dénonça le refus de communication du dossier du comité bonapartiste fait par le ministre de la Justice, M. Tailhand. Au mois de juillet suivant, lorsque M. Dufaure, devenu garde des sceaux, eut communiqué le dossier à la commission, M. Savary conclut à l'invalidation. Après l'échec des tentatives de restauration monarchique, M. Savary passa du centre droit au centre gauche; il vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Maire de Cerisy-la-Salle (Manche), conseiller général de ce canton, secrétaire du conseil général, il fut réélu, le 20 février 1876, député de la 1^{re} circonscription de Coutances, par 6,927 voix (12,859 votants, 15,438 inscrits), contre 2,111 à M. Chevalier et 2,701 à M. Briens; il devint secrétaire de la Chambre le 13 mars 1876, et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai 1877, refusèrent le vote de confiance au ministère de

Broglie. Réélu comme tel, le 14 octobre 1877, par 8,619 voix (13,704 votants, 15,714 inscrits), contre 5,035 à M. Plaine, il fut nommé, en décembre 1877, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Justice dans le cabinet Dufaure, quitta ces fonctions en février 1879, et reprit sa place au centre gauche. Membre du conseil supérieur des voies de communication (4 mars 1879), président du conseil général de la Manche en août 1880, il fut de nouveau réélu, le 21 août 1881, par 9,198 voix (12,862 votants, 15,718 inscrits), contre 3,594 à M. Chevalier, et prit encore place dans la majorité. Compromis dans la faillite de la Banque de Rhône et Loire, dont il était l'un des fondateurs, il dut donner sa démission de député le 19 mars 1883. Poursuivi de ce chef en police correctionnelle et condamné à cinq ans d'emprisonnement, pour simulation de souscription, versements fictifs et manœuvres frauduleuses, aussi dans l'affaire de *Lyon's electrical Company* (15 janvier 1883), il fut de nouveau traduit en justice pour d'autres faits, fut séparé de corps et de biens d'avec sa femme et, au bénéfice de celle-ci, et manqua d'être assassiné par un de ses associés, qui lui reprochait d'avoir séduit sa femme. Il parvint à s'échapper, et se réfugia au Canada, où il devint employé au ministère des finances d'Ottawa, dans les bureaux de la statistique. Il se fit naturaliser canadien en janvier 1889, et mourut quelques mois après. On a de lui : *Étude sur l'origine du droit municipal et de la centralisation en France* (1868); — *Alexis de Tocqueville, sa vie et ses ouvrages* (1868); — *Projet de loi sur la décentralisation* (1870); — *Résumé de droit commercial* (1870); — *Le gouvernement constitutionnel* (1873); — il fut en outre directeur de *l'Echo* en 1875, et en 1879, directeur-fondateur du *Globe*, qu'il quitta en février 1880.

SAVARY DELANCOSME (LOUIS-ALPHONSE, MARQUIS DE), député en 1789, né à Vendœuvres (Indre) le 13 avril 1750, mort à une date inconnue, entra comme sous-lieutenant au régiment de la reine le 2 février 1766. Lieutenant au corps le 5 mai 1772, capitaine des chevau-légers du régiment de Bourgogne le 21 avril 1777, il était chef d'escadron au régiment de Quercy cavalerie et chevalier de Saint-Louis, quand il fut élu, le 19 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Touraine. Il se réunit aux communes et demanda la formation d'un comité d'imposition dont il fit partie (7 juillet). Mais, peu partisan des réformes, il déclara ne pouvoir adhérer à la décision qui abolissait la noblesse. A partir de cette époque, il siégea en effet fort peu. Il dut reprendre du service sous l'Empire, car il fut créé comte de l'Empire le 26 avril 1810.

SAVARY DE LANCOSME (LOUIS-CHARLES-ALPHONSE, MARQUIS DE), pair de France, né à Vendœuvres (Indre) le 4 février 1776, mort à Tours (Indre-et-Loire), le 23 octobre 1875, fils du précédent et « de très haute et très puissante dame Charlotte-Marie de la Bourdonnaye de Lancosme », était conseiller général de l'Indre et appartenait à l'opinion royaliste. Le 5 novembre 1827, il fut un des 76 pairs nommés par M. de Villèle, « le moins connu des 76 », écrit à son sujet la *Bibliographie nouvelle et complète des pairs de France* (1828). M. de Savary de Lancosme soutint de ses votes le gouvernement de Charles X et cessa, à la révolution de juillet 1830, de faire

partie de la Chambre haute, en vertu de l'article 68 de la nouvelle Charte.

SAVATIER LAROCHE (PIERRE-FRANÇOIS), représentant en 1819, né à Auxerre (Yonne) le 28 octobre 1801, mort le 27 mai 1879, étudia le droit à Paris, travailla en même temps dans une étude d'avoué et devint président de la conférence Molé. En 1832, il retourna à Auxerre, acheta une étude d'avoué, puis se consacra au barreau. Conseiller municipal de 1837 à 1849, il manifesta des opinions nettement démocratiques, salua avec joie l'avènement de la République en février 1848, fut élu membre du conseil général, et, le 13 mai 1849, représentant de l'Yonne à l'Assemblée législative, le 7^e sur 8, par 30,183 voix (80,826 votants, 111,917 inscrits). « Quand il partit pour aller occuper son siège, raconte un biographe, il fut reconduit jusqu'au haut de la montagne Saint-Siméon par deux cent cinquante démocrates auxquels il fit d'éloquents adieux. » Il prit place à la Montagne avec laquelle il vota constamment : contre l'expédition romaine, contre la loi Falloux-Parieux sur l'enseignement, contre la loi du 31 mai sur le suffrage universel. Partisan convaincu de l'abolition de la peine de mort, il la réclama dans un entraînant discours qui le plaça parmi les principaux orateurs de l'Assemblée. Il protesta énergiquement contre le coup d'Etat et rentra en 1851 dans la vie privée. Inquiété sous l'Empire à cause de ses opinions républicaines, il occupa les dernières années de sa vie à des travaux plus littéraires que politiques, collabora à la *Constitution d'Auxerre*, et publia quelques ouvrages : *Fables et contes*, *Profilis parlementaires*, *Profilis auxerrois*, *Études morales*, etc.

SAVIGNHAC (AMÉDÉE DE), représentant en 1871, né à Draguignan (Var) le 20 février 1809, mort à Bordeaux (Gironde) le 23 février 1871, appartenait à l'armée et parvint au grade de capitaine d'artillerie. D'opinions monarchistes, il se présenta, après sa mise à la retraite, comme candidat à l'Assemblée nationale dans le département du Morbihan, le 8 février 1871, et fut élu, le 3^e sur 10, représentant de ce département, par 56,728 voix (72,309 votants, 119,710 inscrits). M. de Savignhac se rendit à Bordeaux, où il mourut le 23 février, avant d'avoir pu jouer aucun rôle parlementaire. Le 2 juillet suivant, il fut remplacé par M. de Gouvello.

SAVONNEAU (ANTOINE-PIERRE), député en 1791, né et mort à des dates inconnues, cultivateur à Yilletrean (Loir-et-Cher), fut élu, le 1^{er} septembre 1791, député de Loir-et-Cher à l'Assemblée législative, le 2^e sur 7, à la pluralité des voix. Il y figura très obscurément, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

SAVORNIN (MARC-ANTOINE-JEAN-LOUIS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Seyne (Basses-Alpes) le 24 mars 1753, mort à une date inconnue, « fils de maître Jean-François Savornin, notaire et procureur et premier consul de Seyne, et de demoiselle Benigno-Victoire Fauro », était avoué à Seyne, lorsqu'il fut élu, le 5 septembre 1792, député des Basses-Alpes à la Convention, le 6^e et dernier, par 163 voix (290 votants). Il vota dans le procès du roi, pour la mort, « avec la proposition de Mailho », n'eut, d'ailleurs, qu'un rôle parlementaire assez obscur, et fut réélu (22 vendémiaire an IV) député des Basses-Alpes au Conseil des Cinq-Cents, par 102 voix

(116 votants). Il en sortit en l'an V, et quitta la politique. Ayant adhéré, lors des Cent-Jours, à l'Acte additionnel, il tomba sous le coup de la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides; il vivait alors dans la misère à Paris avec sa femme folle et trois enfants en bas âge. Le gouvernement lui ayant accordé, pour partir, un secours de 600 francs, Savornin quitta Paris le 8 février 1816, et se dirigea sur Bruxelles, après avoir adressé, la veille, au ministre de l'Intérieur, la lettre suivante :

« Paris, le 7 février 1816.

« Monseigneur,

« Ainsi qu'à l'avènement du sauveur du monde, le vieillard Siméon lui adressa ses actions de grâce par ces consolantes paroles : *Nunc dimittis servum tuum, domine*, de même je prends la liberté et me fais le religieux devoir de les adresser au sauveur de ma famille, en recevant de sa haute et bienfaisante autorité un secours de 600 fr. qui me met à même d'effectuer ma soumission à l'exception de la loi sur l'amnistic, et de faire cesser autant que possible en l'état, le dénuement absolu dans lequel j'étais forcé de laisser ma femme infirme et trois enfants dont elle allait le dernier. Oui, monseigneur, je pars bien consolé sous ce double rapport, et d'après ce que vous avez bien voulu faire pour eux et pour moi. J'emporte l'aîné et je prends la liberté de léguer le sort de la mère et des deux autres à la continuation de votre haute bienveillance, pour les faire placer dans une maison de santé convenable à leur situation; car, à part son infirmité, elle est très bonne mère.

« Je suis, avec la plus sincère et la plus respectueuse reconnaissance et profond respect, monseigneur, votre serviteur,

« SAVORNIN. »

Il se fixa à Bruxelles, comme maître de langues, et y mourut.

SAVOYE (HENRI-CHARLES-JOSEPH), représentant en 1819, né à Deux-Ponts (Bavière) le 13 février 1802, mort à Londres le 28 avril 1869, étudia le droit aux universités de Heidelberg et de Würzburg et s'inscrivit au barreau de Deux-Ponts. En 1832, il vint en France et invoqua sa qualité de Français (la ville de Deux-Ponts appartenait, lors de sa naissance, au département du Mont-Tonnerre). Cette qualité ne lui fut reconnue qu'en 1848. Jusque là, il donna des leçons de français et d'allemand, notamment au collège Louis-le-Grand, et publia un *Cours de langue allemande* (1831-1836), et des recueils de morceaux choisis intitulés : *Panorama de l'Allemagne* (1833), *Germania* (1839-1843), etc. Il sollicita et obtint son inscription comme avocat au barreau de Paris après avoir pris à la faculté de cette ville le grade de licencié en droit. D'opinions républicaines, il fut nommé, le 12 avril 1848, chargé d'affaires de France à Francfort, quitta ce poste en septembre suivant, et fut élu, le 13 mai 1849, représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée législative, le 9^e sur 10, par 33,276 voix (118,335 inscrits). Il vota avec la Montagne contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Parieux sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel, protesta contre la politique de l'Élysée et contre le coup d'Etat de 1851 et fut expulsé du territoire français. Il se rendit d'abord en Belgique puis à Londres, où il devint examinateur des écoles militaires, et d'où

Il envoya au *Sicde* des études sur le droit international.

SAVOYE (LOUIS-CHARLES-THOMAS), représentant en 1871, député de 1876 à 1881, né à Saint-Valery-en-Caux (Seine-Inférieure) le 7 avril 1836, fils du maire de Saint-Valery, fit son droit, fut reçu avocat, et entra comme auditeur au conseil d'Etat. Attaché au ministère de l'Intérieur en 1863, chef du cabinet de M. Forcade de la Roquette en 1868, et maître des requêtes au conseil d'Etat en 1870, il rentra dans la vie privée à la révolution du 4 septembre. Elu, le 8 février 1871, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 10^e sur 16, par 77,560 voix (120,899 votants, 203,718 inscrits), il vota le plus souvent, sans y être inscrit, avec le groupe de l'Appel au peuple, demanda que l'Assemblée mit fin à « un provisoire éternel » par une consultation directe du pays, et se prononça pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Conseiller général du canton de Saint-Valery-en-Caux depuis le 8 octobre 1871, il fut réélu, le 20 février 1876, député de la 2^e circonscription d'Yvetot, par 8,412 voix (10,834 votants, 15,241 inscrits), contre 1,233 à M. Grimaud. Il reprit place au groupe bonapartiste, soutint, au 16 mai, le ministère de Broglie contre les 363, et fut encore réélu, le 14 octobre 1877, par 8,905 voix (12,310 votants, 15,004 inscrits), contre 3,311 à M. Caubert. Il continua de combattre, dans les rangs de la minorité, la politique scolaire et coloniale du gouvernement, attaqua (mai 1880) le projet Loustalot sur l'augmentation du nombre des conseillers généraux, et ne se représenta pas aux élections de 1881.

SAVOYE-ROLLIN (JACQUES-FORTUNAT, BARON), membre du Tribunal, député de 1815 à 1823, né à Grenoble (Isère) le 18 décembre 1754, mort à Paris le 1^{er} août 1823, appartint à la magistrature sous l'ancien régime, en qualité d'avocat général au parlement de Grenoble (1780-1790). Il vécut à l'écart des fonctions publiques pendant la période révolutionnaire, et fut nommé, sous le Directoire, attaché au bureau consultatif des arts et manufactures. Membre du Tribunal le 4 nivôse an VIII, il fut président et secrétaire de cette assemblée, prit une part assez importante à ses travaux, et combattit vivement la loi instituant la Légion d'honneur, comme destructive des principes de l'égalité et de la morale républicaines. La loi ne fut votée qu'à une faible majorité, et Savoye-Rollin fut décoré en 1803. Le 11 floréal an XII, il parla en faveur d'une monarchie héréditaire et représentative, et appuya l'établissement de l'empire. Le 10 thermidor an XIII, il fut nommé préfet de l'Eure. Il administra ensuite (21 mars 1806) le département de la Seine-Inférieure, fut nommé baron de l'empire (12 avril 1809), officier de la Légion d'honneur (1811), et fut compromis dans les malversations du receveur de l'octroi de Rouen, Brançon (1812). Reconnu innocent par la cour impériale de Paris, Savoye-Rollin reçut, en compensation de sa disgrâce, la préfecture des Deux-Nèthes (12 mars 1813). Destitué à la Restauration, il fut appelé, aux Cent-Jours, à la préfecture de la Côte-d'Or (6 avril 1815) qu'il refusa. Louis XVIII le nomma président du collège électoral de l'Isère, et, le 22 août 1815, Savoye-Rollin fut élu député du grand collège de l'Isère, par 221 voix

(237 votants, 306 inscrits). Il opina avec la minorité constitutionnelle, obtint sa réélection, le 4 octobre 1816, avec 113 voix (223 votants, 314 inscrits), puis, le 11 septembre 1819, avec 801 voix (1,019 votants, 1,293 inscrits), et prêta constamment à l'opposition modérée le concours de sa parole et de ses votes. Il demanda la liberté de la presse, fut rapporteur (1819) du projet de loi sur les journaux, fut candidat à la présidence de la Chambre, et protesta, après l'assassinat du duc de Berry, contre le rétablissement de la censure. Il mourut en 1823 et fut inhumé au cimetière de l'Est. Le général Foy prononça sur sa tombe un éloquent discours.

SAYY (PIERRE), représentant du peuple en 1848, né à Périgueux (Dordogne) le 8 avril 1784, mort à Chantérac (Dordogne) le 13 juillet 1871, fit son droit et s'établit comme avocat à Douzillac. Noté pour ses idées libérales sous la Restauration et sous Louis-Philippe, il devint conseiller général de la Dordogne et chevalier de la Légion d'honneur (7 février 1845). Elu, le 23 avril 1848, représentant de la Dordogne à l'Assemblée constituante, le 8^e sur 13, par 47,222 voix (110,504 votants, 140,087 inscrits), il fit partie du comité de la guerre et vota en général avec la droite, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il ne se représenta pas à la Législative et revint à Douzillac.

SAY (JEAN-BAPTISTE), membre du Tribunal, né à Lyon (Rhône) le 5 janvier 1767, mort à Paris le 14 novembre 1832, d'une famille protestante originaire de Nîmes, exilé par la révocation de l'Edit de Nantes, et dont une branche entreprit à Lyon le commerce des soieries, était fils d'un négociant de Lyon. Destiné au commerce, il reçut une éducation libérale dans l'institution fondée aux portes de Lyon par deux savants italiens, Giro et Gorati, puis entra pour quelques années dans une maison de commerce de Londres. De retour à Paris, il s'éprit de littérature, donna des vers à l'*Almanach des Muses*, collabora, au moment de la Révolution, au *Courrier de Provence* de Mirabeau, devint secrétaire de son collègue, le journaliste E. Clavière, ministre des Finances, et fit, comme volontaire, la campagne de 1792. Marié l'année suivante, il fonda (1794) avec Chamfort et Ginguené la *Décade philosophique, littéraire et politique*, dont la mort de ses deux associés lui laissa bientôt l'entière direction. Il y fit entrer Amaury Duval, Andrieux, Arnault, etc., et y publia de nombreux articles de morale et d'économie politique sous le pseudonyme d'*Atticus*. En partant pour la campagne d'Egypte, Bonaparte chargea Say de lui composer la bibliothèque qu'il emportait. Au retour, le vainqueur du 18 brumaire nomma Say secrétaire rédacteur de la Commission législative intermédiaire des 500 (23 brumaire) puis, à la création, membre du Tribunal (4 nivôse suivant). « Je m'aperçus bientôt, disait Say depuis, qu'on voulait non pas travailler de bonne foi à la pacification de l'Europe et au bonheur de la France, mais à un agrandissement personnel et vain. Trop faible pour m'opposer à une semblable usurpation, et ne voulant pas la